

L'activité de l'HAD en 2023

12 302 journées réalisées

418 patients

566 séjours

Age moyen des patients : 75 ans

Demandes de préadmissions

02.35.59.59.64

secretariat.had@clinique-du-cedre.fr

Médecins Praticiens d'HAD

Dr Juliette FERRE

Dr Ludivine GERVAIS

Dr Caroline OLLIVIER SOULAS

medco.had@clinique-du-cedre.fr

Cadre de Santé

Virginie EMIN

virginie.emin@clinique-du-cedre.fr

L'équipe pluridisciplinaire en 2024 :

- Trois médecins praticiens d'HAD
- Une Cadre de Santé,
- Une coordonnatrice, une secrétaire médicale, une aide comptable
- Six Infirmières Coordinatrices et une Infirmière de Liaison.
- Une Infirmière dédiée aux injections de Ferinject, Tysabri, chimiothérapies sous cutanées.
- Douze aides-soignantes.
- Une psychologue, une kinésithérapeute, une assistante sociale, une socio-esthéticienne, une diététicienne, une stomathérapeute.

En collaboration avec les infirmières libérales qui restent effectrices de soins.



Le saviez-vous ?

L'ARS définit un périmètre d'intervention propre à chaque service HAD.

Le premier critère d'orientation pour vos patients est le lieu d'habitation.

Celui-ci détermine le service HAD à contacter (Cf. carte sur la page précédente de ce flyer).

L'admission en HAD nécessite la validation du médecin praticien d'HAD.

Pour savoir si votre patient relève d'un accompagnement en HAD, n'hésitez pas à nous contacter.

Une fois la pertinence de l'accompagnement HAD vérifiée pour le patient, vous pouvez envoyer la demande d'admission :

- Par Viatrajectoire
- Ou contact direct entre médecin prescripteur de l'HAD et médecin praticien d'HAD.

Hospitalisation à Domicile (HAD)

Le maintien à domicile



L'HAD en quelques mots

Le service d'Hospitalisation à domicile de la Clinique du Cèdre est un service à taille humaine qui permet aux patients **d'être soignés dans un environnement familial** avec les garanties d'un service de soins.

Le service HAD est soumis aux mêmes obligations que les établissements hospitaliers avec hébergement.

L'HAD permet d'éviter ou de réduire le temps d'hospitalisation avec hébergement. **Elle assure, au domicile du patient, des soins médicaux et paramédicaux, continus et coordonnés.** Elle permet également la prise en charge des soins palliatifs à domicile.

L'intervention de l'HAD s'effectue à domicile, en EHPAD, en établissement social ou médico-social.

Liste non exhaustive des accompagnements dispensés :

- Antibiothérapie et traitements IV
- Assistance respiratoire
- Dossiers dormants pour les EHPAD
- Injection de Ferinject, Tysabri, chimiothérapies sous cutanées
- Nutrition entérale et parentérale associée à un autre soin
- Pansements longs et complexes
- Prise en charge de la douleur (PCA et Meopa)
- Soins de nursing lourds associés à un autre soin
- Soins palliatifs

POUR QUI ?



Quel que soit votre âge



Si vous êtes atteint d'une maladie grave, aiguë ou chronique



Que vous soyez chez vous, en Ehpad ou dans un établissement social ou médico-social

QUELLES GARANTIES ?

24 H/24
7 J/7

Continuité
des soins



100% des soins
sont pris en charge par
l'Assurance Maladie



Charte
du patient
hospitalisé



Qualité/sécurité
certifiées par la Haute
Autorité de Santé

COMMENT ?



Prescription



Évaluation

1

par votre médecin
traitant ou
par le médecin
hospitalier

2

de votre état de santé
et de votre domicile
par des professionnels
de l'HAD



Mise en place
au domicile



Réalisation
des soins

3

après accord
de votre médecin
traitant

4

par des professionnels
de santé comme si
vous étiez à l'hôpital

Notre zone d'intervention
Territoire de l'HAD du Cèdre

